



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Scott, tenue le 25 juin 2025, à 19 h 30, à la salle du
conseil située au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.**

À cette séance extraordinaire sont présents Monsieur Clément Marcoux,
maire, et Messieurs les membres du conseil :

Siège #1 - Frédéric Vallières Siège #2 - Ghislain Lowe
Siège #4 - Pierre-Luc Langevin Siège #5 - Johnny Carrier
Siège #6 - Scott Mitchell

Est / sont absents:
Siège #3 - Clément Roy

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Clément
Marcoux. Madame Nadia Bisson, directrice générale et
greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale
adjointe et greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette
séance.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Clément Marcoux,
informe le conseil qu'à moins d'avis contraire au présent procès-verbal,
il ne votera pas sur les décisions telles que le prévoit la loi.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

6894-06-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Points de discussion
 - 3.1 - Dépôt du rapport annuel de l'auditeur comptable - États financiers 2024
 - 3.2 - Demande aide financière lot 5 762 970
 - 3.3 - Autorisation d'utiliser le camion des loisirs
- 4 - Période de questions
- 5 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pier-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet d'ordre du jour tel
que proposé.

3 - POINTS DE DISCUSSION



6895-06-25

3.1 - Dépôt du rapport annuel de l'auditeur comptable - États financiers 2024

CONSIDÉRANT QUE les états financiers se terminant le 31 décembre 2024, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ainsi que tout autre document sont déposés à cette séance du conseil par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à l'article 176.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public du dépôt dudit rapport a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Camiré, comptable agréé pour la firme Lachance Parent CPA Inc. est présent pour la présentation des états financiers de 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la direction présente et dépose le rapport de l'auditeur comptable en lien avec les états financiers de l'année 2024.

6896-06-25

3.2 - Demande aide financière lot 5 762 970

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été avisé d'un problème de drainage des eaux pluviales du lot 5 762 970 et d'une demande de participation financière pour la réalisation de travaux correctifs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sur tous les lots du secteur visé ont été effectués en respect des règlements et normes en vigueur au moment de leur réalisation;

CONSIDÉRANT QUE les règlements et normes adoptées par la Municipalité de Scott respectent le Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce type de litige constitue une question de droit privé relevant de la compétence provinciale et doit être traitée en vertu du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est ni partie prenante du différent ni responsable de l'écoulement des eaux sur des terrains privés dans la mesure où les normes et règlements ont été respectés lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut être tenue responsable ni contribuer financièrement à des travaux découlant d'un litige de nature privée entre citoyens;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser la demande de participation financière formulée pour des travaux correctifs envisagés relativement au problème de drainage des eaux pluviales du lot 5 762 970.

6897-06-25

3.3 - Autorisation d'utiliser le camion des loisirs



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner l'autorisation à Monsieur Marcel Bédard d'utiliser le nouveau camion des loisirs afin de pouvoir apporter son aide à l'équipe municipale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise Monsieur Marcel Bédard à utiliser le nouveau véhicule des loisirs afin d'apporter son aide à l'équipe municipale.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

6898-06-25

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance à 18 h 05.

je, Clément Marcoux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Clément Marcoux
Maire

Nadia Bisson
Directrice générale et
Greffière-trésorière